

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 01.119

L'An Deux Mille Un, le 29 octobre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint.

**DATE DE CONVOCATION**

22 OCTOBRE 2001

**DATE D'AFFICHAGE**

22 OCTOBRE 2001

**ETAIENT PRESENTS** : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BRAULT, MM. BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, Mme DOUMECQ, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mlle ISENDICK, Mme JOLY, Mlle LABEYRIE, MM. POTENNEC, RAYMOND, Mlle TURPIN, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. MOST, Maire, par M. LE GUEUT  
Mme DACOSTA par M. HUGENDOBLER  
M. DENIS par Mme DOUMECQ  
Mme DURAND par Mme GRAMMATICO  
M. MERLE par Mme JOLY  
Mme PELTIER par Mlle BARRAUD-DUCHERON  
M. SIMONNET par M. FAVRE

**ABSENTS-EXCUSES** : MM. CARRIE, CAU

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 24  
Nombre de Votants : 31

Mlle TURPIN Angélique a été élue Secrétaire de séance.

**OBJET** : ZAEC - VENTE BARRAU-PES (PRUDENCIO)

**VOTE** : UNANIMITE

La Ville de ROYAN dispose de terrains dans le cadre de l'extension de la ZAEC.

M. PRUDENCIO, représentant de la SARL BARRAU-PES ayant son siège social au 56, rue Pierre Loti 17200 ROYAN, s'est, par promesse en date du 11 avril 2001, engagé à acquérir à la ville de ROYAN une parcelle de terrain de 2 786 m2 moyennant le prix global de DEUX CENT HUIT MILLE NEUF CENT CINQUANTE Francs hors taxes (208 950 Frs H.T.). Cette valeur correspond à l'estimation des Domaines en date du 11 septembre 2001.

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'acquéreur qui doit installer un bâtiment commercial.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux conditions précitées.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU les plans des lieux et parcellaire,
- VU la promesse d'achat souscrite par la SARL BARRAU-PES en date du 11 juin 2001,
- VU l'avis de la Commission des Travaux en date du 11 juillet 2001,
- VU l'avis des Services Fiscaux en date du 11 septembre 2001,
- CONSIDERANT l'intérêt que présente pour la Ville l'implantation de nouvelles activités dans la Z.A.E.C.,
- APRES en avoir délibéré,

#### DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de la vente et notamment l'acte authentique relatif à la vente du terrain cadastré Section CI N° 775 p pour une surface de 2 786 m2 à la SARL BARRAU-PES moyennant le prix global de DEUX CENT HUIT MILLE NEUF CENT CINQUANTE Francs Hors Taxes (208 950 Frs H.T.) dans les conditions prévues par la promesse de vente signée le 11 juin 2001,
- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Maître LABORDE 1, boulevard de Cordouan 17200 ROYAN, Notaire de l'acquéreur,

- que la recette correspondante sera inscrite au budget en cours à la date de la signature de l'acte.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 2 novembre 2001  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,

H. THOMAS